



**ARRÊTÉ DE POLICE DE
CIRCULATION TEMPORAIRE
Interdiction de stationnement
Petite place côté église**

Du jeudi 25 juin 2026 22h00 au vendredi 26
juin 2026 22h00

Paroisse de Laventie

**Monsieur VERDRON Laurent,
5ème Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire - approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal 2026-079 attribuant la fonction de délégation à Monsieur VERDRON Laurent, 5ème Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Vu la demande du 22 avril 2026 de madame VANELOO Patricia pour le compte de la paroisse de Laventie afin de permettre l'organisation de leur événement ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sera strictement interdit à tous les véhicules, sur la petite place côté église, du jeudi 25 juin 2026 22h00 au vendredi 26 juin 2026 22h00 ;

Article 2 :

La présente disposition sera mise en place par le pétitionnaire à l'aide de rubalise et de plots réglementaires avec affichage du présent arrêté. Il sera formellement interdit de déplacer les panneaux qui seront installés ;

Article 3 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur le site internet officiel de la commune ;

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 5 :

Madame le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 18 juin 2026.

Le 5ème adjoint, Monsieur Laurent VERDRON



Acte publié le 22 juin 2026,
Par Madame le Maire,
Madame Nathalie Debaisieux